

ASSEMBLEE NATIONALE

BUREAU

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PLENIERE
DU MARDI 20 DECEMBRE 2022**

*Première session ordinaire
(Budgétaire) du 15 Octobre 2022*

L'Assemblée nationale s'est réunie en séance plénière, le mardi 20 décembre 2022, dans l'hémicycle de son siège, sous la direction de son Premier Vice-Président, l'**Honorable Léon Alfred OPIMBAT**.

L'ordre du jour comportait les points suivants :

- 1- Vérification des présences ;
- 2- Examen et adoption du projet d'ordre du jour ;
- 3- Examen et adoption du projet de compte-rendu de la séance plénière du lundi 19 décembre 2022 ;
- 4- Examen et adoption du projet de rapport n° 006 de la Commission Economie, finances et contrôle de l'exécution du budget relatif au projet de loi autorisant la ratification de l'accord de « premier financement de l'appui des politiques de développement pour la gestion budgétaire et la croissance inclusive » entre la République du Congo et l'association internationale de développement ;
- 5- **Divers** : informations sur :
 - la dénomination de l'édifice abritant l'Assemblée nationale et ses différentes salles des réunions ;
 - la suite des travaux.

I. De la vérification des présences

L'appel nominal des Honorables Députés a donné les résultats suivants :

Inscrits : 151

Présents : 110

Excusés : 41

Absents : 00

Le quorum étant largement atteint, l'Assemblée nationale a pu valablement siéger.

II. De l'examen et de l'adoption du projet d'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour de la séance plénière du mardi 20 décembre 2022 a été adopté à l'unanimité, sans amendement.

III. De l'examen et de l'adoption du compte rendu de la séance plénière du lundi 19 décembre 2022

Le compte rendu de la séance plénière du lundi 19 décembre 2022 a été adopté à l'unanimité, sans amendement.

IV. De l'examen et de l'adoption du rapport n° 006 de la Commission Economie, Finances et Contrôle de l'Exécution du Budget sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de « premier financement de l'appui des politiques de développement pour la gestion budgétaire et la croissance inclusive » entre la République du Congo et l'association internationale de développement

Invité à Présenter ce point par l'Honorable Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale, Président de séance, le Président de la Commission Economie, Finances et Contrôle de l'Exécution du Budget, l'Honorable **Maurice MAVOUNGOU**, a indiqué que la Commission a été saisie par le Bureau de l'Assemblée nationale qui a reçu du Gouvernement la notification selon laquelle le Congo devrait bénéficier d'un appui budgétaire de la Banque mondiale dans le cadre du programme de facilité élargie de crédits tout en rappelant que la loi de finances rectificative 2022 avait été votée avec un gap de financement de plus de quatre cent sept milliards (407 000 000 000) de francs CFA. A ce titre, le Parlement avait recommandé au Gouvernement de rechercher des financements extérieurs ou intérieurs pour combler ce gap.

A cet effet, le présent appui budgétaire de l'ordre de trente-trois milliards soixante millions deux cent trente-deux mille huit cent (33 060 232 800) francs CFA vient en soutien aux ressources de trésorerie pour contribuer à la résorption de cet important gap de financement. Ce qui permettrait en outre de corriger les déséquilibres macroéconomiques et d'impulser une reprise économique dans le contexte post pandémie.

Après cette brève présentation, avec l'autorisation de l'Honorable Président de séance, il a demandé au rapporteur de circonstance, Secrétaire de la Commission, l'Honorable **Avanke TSATSA LEKOUNDZOU**, de procéder à la lecture du rapport.

A l'issue de cette lecture, sur invitation de l'Honorable Président de séance, la Ministre **Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS** a tenu à remercier l'Assemblée nationale pour avoir enrôlé en urgence cette affaire et de son audition par la Commission au lendemain de la signature de cet accord transmis par le Conseil d'administration de la Banque mondiale.

S'agissant du rapport de la Commission, sur le fond, elle a fait savoir qu'elle se retrouvait parfaitement dans cette synthèse de qualité ; sur la forme, elle a souhaité que l'ordre de ses prénoms soit ordonné comme suit : Ingrid Olga Ghislaine.

Dans le cadre de l'examen du rapport, les Honorables Députés ont exprimé les préoccupations ci-après :

- la redondance du terme "financement" dans l'intitulé du projet de loi tel que ressortie dans l'introduction du rapport de la Commission, mettant de ce fait en relief l'incohérence avec l'intitulé du projet de loi à la page de garde ;
- la nécessité d'apporter un éclairage sur les repères contenus dans le programme conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) ;
- le souhait d'ajouter aux recommandations de la Commission, celle relative au volet diversification de l'économie.

Répondant aux préoccupations des Honorables Députés, la Commission a déclaré ce qui suit :

- s'agissant de la mauvaise formulation de l'intitulé du projet de loi en introduction du rapport, l'observation était fondée et le principe de la réécriture du titre du projet de loi en examen tel que reçu du Gouvernement a été approuvé;
- à propos du respect des recommandations sur les repères contenus dans le programme conclu avec le FMI en matière sociale, ces repères sont indiqués dans les annexes qui accompagnent ce projet

de loi, et constituent une priorité pour le FMI qui veut que les secteurs sociaux soient placés au premier plan des dépenses liées à ce financement, à l'instar de la loi ratifiée la veille dans le cadre de l'amélioration des systèmes de santé;

- au sujet de l'utilisation rationnelle de cet appui budgétaire de 33 milliards qui vient combler le gap de financement, la Commission veillera à son utilisation efficiente. Dans ce cadre, la demande sera faite à la Direction Générale du Budget et la Direction Générale du Trésor de faire le point sur l'exécution de ce programme pour avoir une idée sur le retard de paiement en matière de financement des secteurs sociaux ;
- Concernant la proposition d'amendement sur l'ajout de la diversification de l'économie en plus de l'accent mis sur le social parmi les secteurs ciblés dans le cadre de ce financement au titre des recommandations formulées par la Commission, cet amendement a été accepté après motivation.

Complétant la Commission, la ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, madame **Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS** a déclaré ce qui suit :

- cet appui budgétaire a une vocation qualitative, et a pour objet de s'attaquer à la problématique de la diversification de l'économie dans le cadre du Plan National de Développement et du programme des réformes économiques et financières de la CEMAC en rappelant que le PND est fondé sur six piliers dont le tourisme;
- la première tranche vise à faire face au financement des dépenses approuvées par l'Assemblée nationale au titre de la loi des finances exercice 2022, et a comblé le gap de financement sur des secteurs sous financé ;
- le Gouvernement rassure qu'une partie de la ressource sera orientée vers le PND (la diversification de l'économie avec des projets dans les secteurs touristique, agricole, numérique...) et que l'autre partie sera affectée au volet social en lien direct avec le programme du Fonds Monétaire International.

- Le Gouvernement a fourni des efforts pour parvenir à l'obtention de cet appui budgétaire. Huit mesures préalables, dont deux axées essentiellement sur le secteur social, notamment la mesure n°6 qui visait à permettre un bon système éducatif et un bon système de santé. A ce titre, il a avait été rendu public un décret déterminant les modalités d'allocation des crédits budgétaires et de décaissement prioritaires des fonds des établissements scolaires d'enseignement général et des formations sanitaires de base. Une autre mesure avait également été prise pour améliorer le niveau de vie des ménages à travers la pérennisation des filets sociaux.

Faisant la synthèse des débats, l'Honorable Président de séance, a indiqué suite au gap de financement du budget rectificatif 2022, le Gouvernement était à pied d'œuvre pour obtenir des appuis budgétaires aux fins de résorber ce gap. Il a rappelé que le Gouvernement a déjà obtenu un appui budgétaire de 18 milliards et que l'appui budgétaire supplémentaire de l'ordre de 33 milliards objet de la présente ratification relève d'une première tranche. Il a conclu en encourageant le Gouvernement à poursuivre dans cet élan et que la représentation nationale devrait se satisfaire des efforts accomplis dans le cadre de la recherche de financements additionnels.

Au terme de cette synthèse, l'Honorable Président de séance a soumis au vote le rapport n° 006 de la Commission Economie, Finances et Contrôle de l'Exécution du Budget sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de « premier financement de l'appui des politiques de développement pour la gestion budgétaire et la croissance inclusive » entre la République du Congo et l'association internationale de développement, ainsi que le projet de loi subséquent, qui ont été adoptés à l'unanimité, sans amendement.

V. Des divers :

L'Honorable Premier Secrétaire a donné deux informations portant respectivement sur :

- la dénomination de l'édifice abritant l'Assemblée nationale et ses différentes salles des réunions ;

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale qui dispose : « *le siège de l'Assemblée nationale est fixé à Brazzaville. En cas de situation exceptionnelle, il peut être transféré à titre provisoire en tout autre lieu sur décision du Président de la République après avis du Président de l'Assemblée nationale. Le siège de l'Assemblée nationale est inviolable* ». Et suivant les délibérations du Bureau de l'Assemblée nationale réuni le mercredi 07 décembre 2022 dans la salle 313 du siège de l'Assemblée nationale, l'édifice abritant l'Assemblée nationale ainsi que ses différentes salles des réunions sont dénommées ainsi qu'il suit :

- l'édifice abritant l'Assemblée nationale est dénommé **Siège de l'Assemblée nationale** ;
- la salle des plénières de l'Assemblée nationale est dénommée **hémicycle de l'Assemblée nationale** ;
- la salle 313 est dénommée **Salle des réunions du Bureau de l'Assemblée nationale** ;
- la salle 028 est dénommée **Salle des réunions de la Commission Economie, Finances et Contrôle de l'Exécution du Budget** ;
- la salle 034 est dénommée **Salle des réunions de la Commission Affaires Juridiques et Administratives de la Décentralisation et du Contrôle de l'Exécution des lois** ;
- la salle 038 est dénommée **Salle des réunions de la Commission Affaires Etrangères, Coopération et des Congolais de l'Etranger** ;
- la salle 026 est dénommée **Salle des réunions de la Commission Défense et Sécurité** ;
- la salle 023 est dénommée **Salle des réunions de la Commission Education, Culture, Sciences et Technologie** ;
- la salle 018 est dénommée **Salle des réunions de la Commission Santé, Affaires Sociales, Famille et Genre** ;
- la salle 016 est dénommée **Salle des réunions de la Commission plan, Aménagement du Territoire, Infrastructures et Développement Local** ;

- la salle 114 est dénommée **Salle des réunions de la Commission Environnement, Sécurité Alimentaire et Développement Durable** ;
- la salle abritant les réunions de la Conférence des Présidents est dénommée **Salle de la Conférence des Présidents.**
 - la suite des travaux.

La suite du calendrier des travaux se présente comme suit :

- mercredi 21 décembre 2022 à 12 heures : séance plénière ;
- Vendredi 23 décembre 2022 : clôture solennelle de la session.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Honorable Président de séance a levé la séance.

Commencée à 14 heures 40 minutes, la séance plénière a pris fin à 15 heures 45 minutes.

Fait à Brazzaville, le 20 décembre 2022

Le Premier Secrétaire de
l'Assemblée nationale,

Fernand SABAYE.-